



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Simaje, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015). D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante.

Il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

Les principales ressources du SIMAJE reposant sur les contributions des communes membres, il est intéressant d'analyser l'environnement économique et législatif qui impacteront les finances communales en 2021.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Le contexte est celui d'une crise sanitaire et économique mondiale due à la pandémie de la Covid 19.

Après avoir fortement chuté au premier semestre lors de la première vague, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits par de forts rebonds au T3 dans les pays développés.

Les vagues successives de la pandémie ont engendré de nouvelles mesures de restriction dans la plupart des pays. De ce fait, l'activité en zone euro s'est à nouveau contractée au T4 mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

Au cours de l'été, les états membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions.

De son côté, la Banque Centrale Européenne a maintenu une politique monétaire très accommodante qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

L'économie française a été durement touchée par la pandémie, certains secteurs ont été plus durement impactés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, le secteur automobile et aéronautique, les services de transport...

Sur le marché du travail, l'impact est impressionnant : au premier semestre, plus de 700 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi. Afin de soutenir les entreprises et de limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté, dès le mois de mars, le dispositif d'activité partielle qui a été largement sollicité. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au dessus de 11 % au premier semestre 2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence afin de soutenir les ménages, les entreprises et les secteurs d'activité les plus durement touchés. Le coût total de ces mesures est estimé à environ 470 milliards.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance de 100 milliards d'euros autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. L'objectif : transformer l'économie en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs et faire en sorte que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise dans deux ans.

Au vu de l'évolution de l'épidémie dans les prochains mois, beaucoup d'incertitudes pèsent sur les indicateurs 2021, si l'inflation devrait se maintenir à un niveau bas (0.5 % en 2020), les estimations des économistes oscillent pour un déficit public entre 6,7 % et 8,5 % du PIB tandis que la dette publique s'élèverait entre 116 % et 122 % du PIB.

CONTEXTE LEGISLATIF

Afin de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le Projet de la Loi de Finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public (55%). L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Quelques mesures du PLF 2021 impactant les collectivités locales :

- **Suppression de la taxe d'habitation**

Suppression définitive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers en 2020. Pour les 20 % restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023.

Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur.

- **Baisse des impôts de production**

Le Gouvernement a promis aux entreprises de réduire leurs impôts pour pallier les effets de la crise économique, soit dix milliards d'euros en moins dans les caisses des collectivités locales qui devraient être intégralement compensés par une compensation fiscale.

- **Exonération** de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 3 ans en cas de création ou extension d'établissement sur délibération des communes et EPCI.

- **Les concours financiers de l'État**

La dotation globale de fonctionnement sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les dotations d'investissement seront également stabilisées. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros, les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

- **Entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.**

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021: en 2021, pour les collectivités percevant le fctva l'année même de la dépense, en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

LE CONTEXTE LOCAL

L'impact de la crise sanitaire

Comme la plupart des collectivités assurant un service public local, les finances du Simaje ont été impactées par les deux mois de confinement au printemps et une moindre fréquentation des accueils de loisirs cet été.

Si les différents protocoles sanitaires ont nécessité des achats inhabituels (masques, visières, gels hydroalcooliques..) la fermeture des écoles, des centres de loisirs et de la restauration scolaire pendant le premier confinement s'est traduite par une diminution marquée des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, seules les contributions parentales ont baissé, les autres recettes ont été encaissées à hauteur des prévisions voire plus pour certaines, les contributions financières des communes étant quant à elles figées depuis 2018 suivant le pacte financier à hauteur de 7 256 085 €.

De part cet effet ciseau entre les recettes encaissées et des dépenses nettement inférieures aux prévisions, le Simaje a pu dégager cette année un excédent de fonctionnement de 1 167 316 € sur l'exercice 2020 qui viendra se cumuler aux excédents dégagés les années précédentes.

Ces excédents capitalisés seront nécessaires pour autofinancer en partie en 2021 et les années suivantes plusieurs projets d'investissement de grande envergure. Ils permettront également de pallier, si nécessaire, aux frais de fonctionnement de la future crèche 60 places qui sera gérée en régie dès son ouverture en 2023.

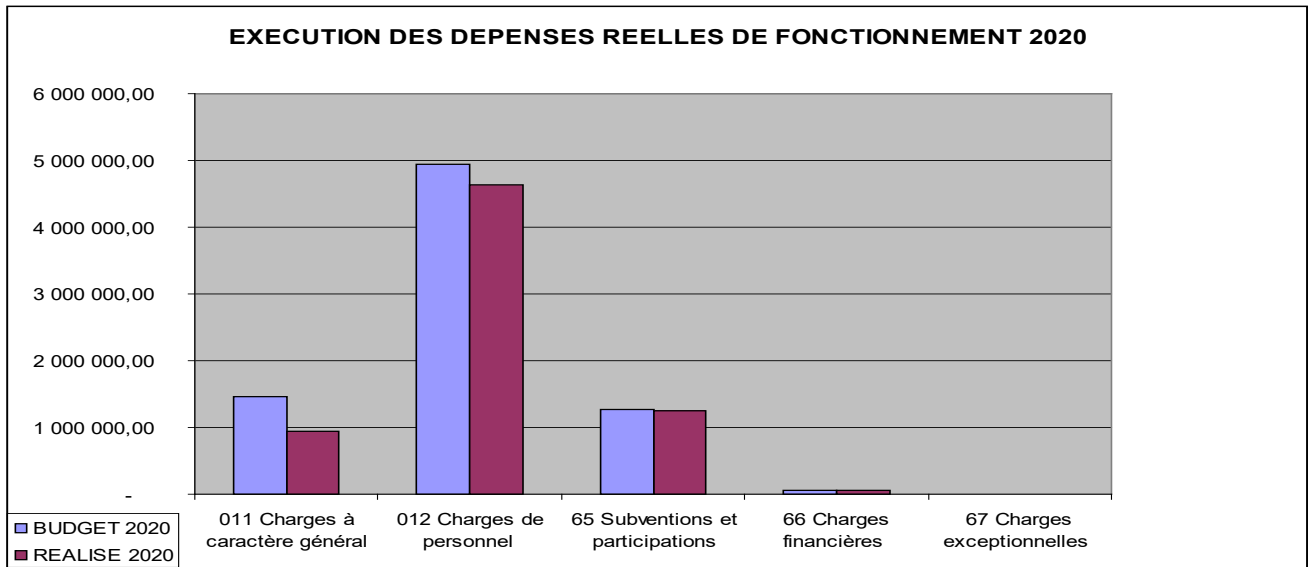
En ce qui concerne les investissements 2020, ils ont été quelque peu freinés par la crise sanitaire et le calendrier électoral: les travaux du multi accueils 60 places devraient débuter au cours du premier semestre 2021, deux autres grands projets sont en phase d'études: le premier est lié à la restauration scolaire, le second à la réhabilitation du centre aéré de Lourdes.

LES RESULTATS 2020

(ces résultats sont donnés à titre provisoire sur la base des éléments connus à ce jour, ils sont susceptibles d'être modifiés tant que l'exercice 2020 n'est pas clôturé)

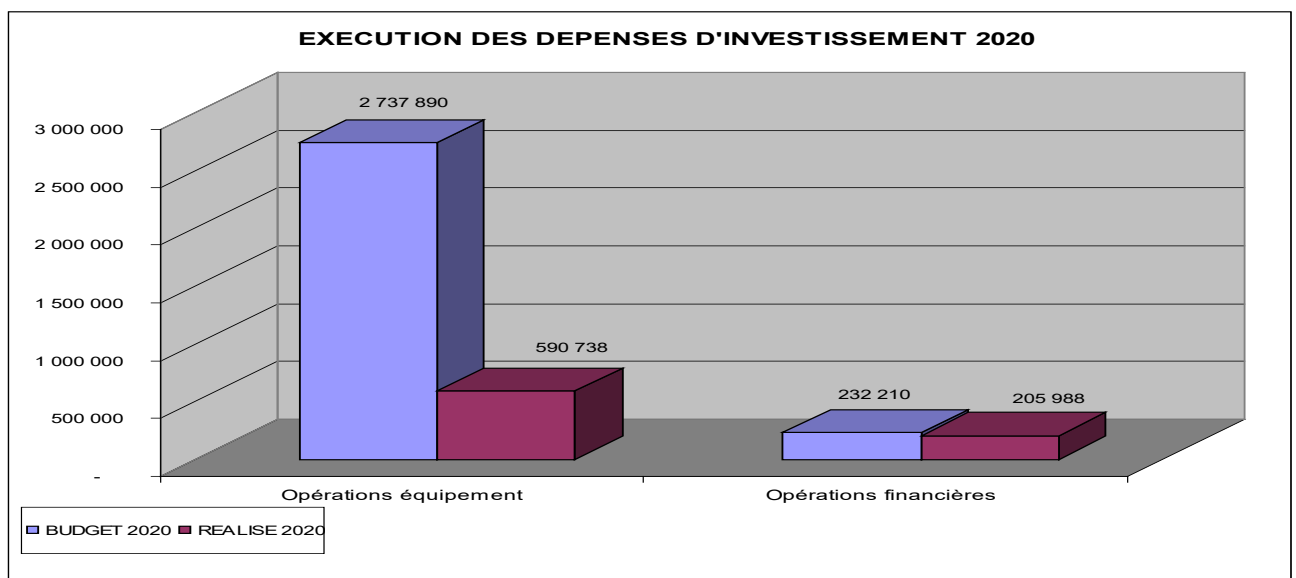
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses	BUDGET 2020	REALISE 2020	Chapitres Recettes	BUDGET 2020	REALISE 2020
011 Charges à caractère général	1 469 179,00	938 431,68	013 Atténuations de charges	60 230,00	132 080,60
012 Charges de personnel	4 933 880,00	4 629 756,46	70 Produits des services	531 320,00	311 637,10
65 Subventions et participations	1 270 382,00	1 244 624,98	74 Dotations et Participations	7 551 145,00	7 621 625,43
66 Charges financières	58 500,00	49 533,46	75 Revenus des immeubles	14 054,00	11 312,30
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	83,20	77 Produits exceptionnels		84 219,44
Total Opérations réelles	7 734 941,00	6 862 429,78	Total Opérations réelles	8 156 749,00	8 160 874,87
Amortissements	131 700,00	131 128,85	Excédent reporté 2019	1 016 392,00	
Dépenses imprévues	150 000,00		Amortissements	7 500,00	
Virt à la section investissement	1 164 000,00				
TOTAL DEPENSES	9 180 641,00	6 993 558,63	TOTAL RECETTES	9 180 641,00	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020					1 167 316,24



SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2020	REALISE 2020	RECETTES	BUDGET 2020	REALISE 2020
Opérations équipement	2 737 890,00	590 737,53	Subventions	806 594,00	245 138,52
Opérations financières	232 210,00	205 988,42	Emprunts	735 970,00	380 000,00
Reprise Résultat N-1	686 884,00	686 883,71	Amortissements	131 700,00	131 128,85
Amortissements	7 500,00		Fctva 2018	171 630,00	164 690,26
			Affectation résultat N-1	654 590,00	654 589,71
			Virt de section fonctionnement	1 164 000,00	
Total	3 664 484,00	1 483 609,66	Total	3 664 484,00	1 575 547,34
			Résultat de clôture 2020		91 937,68
Restes à réaliser		263 978,00			
Résultat définitif		172 040,32			



Le niveau d'épargne nette de l'exercice 2020 est estimé à 1 092 457 €.

Pour rappel, l'Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Remboursement du Capital de la Dette de l'exercice.

Elle mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements.

EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2018/2019/2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	1 123 225	1 155 421	938 432
012 - Charges de personnel	4 816 287	4 571 438	4 629 756
65 - Autres charges de gestion courante	1 273 090	1 253 567	1 244 625
66 - Charges financières	57 879	57 660	49 534
67 - Charges exceptionnelles	109	408	83
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 270 590	7 038 494	6 862 430
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020
013 - Atténuations de charges	37 805	48 110	132 081
70 - Produits des services	556 940	542 918	311 637
74 - Dotations et participations	7 324 709	7 729 115	7 621 626
75 - Autres produits de gestion courante	13 845	14 131	11 312
77 - Produits exceptionnels	1 419	18 088	84 219
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 934 718	8 352 362	8 160 875

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Opérations d'équipement	1 046 253	1 295 780	590 738
Opérations financières	420 126	617 123	205 988
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 466 379	1 912 903	796 726
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Subventions	468 992	455 529	245 138
Fctva sur N-2			164 690
Emprunts	1 460 867		380 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 929 859	455 529	789 828

LES ORIENTATIONS 2021

Un budget de fonctionnement stable en 2021 par rapport au budget 2020

Les montants estimés du budget 2021 sont donnés à titre indicatif et pourraient faire l'objet de modifications d'ici le vote du budget si nécessaire sans modifier de manière significative les grandes masses et les équilibres financiers.

I - FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 7,8 M € dont :

Les charges à caractère général estimées à 1 430 000 €

BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	REALISE 2020
1 448 050	1 155 421	1 469 179	938 432

Des dépenses non réalisées en 2020 ont été réinscrites cette année : il s'agit principalement du recrutement d'un bureau d'études pour la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), de l'assurance Dommages ouvrages qui sera souscrite dès que le chantier du Multi Accueils 60 places démarrera, de formations payantes pour les agents.

Au niveau des services techniques : sont prévus des contrôles réglementaires dont les repérages amiante avant travaux ainsi que des travaux de peinture sur plusieurs sites : écoles primaires Auzon, Poueyferré, maternelle de l'Ophite et locaux de l'Inspection Académique.

Un diagnostic énergétique sera également mené sur l'école de Loubajac.

Concernant le service scolaire péri extra scolaire :

Les nouveaux besoins liés à la crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, produits nettoyants désinfectants spécifiques) sont apparus. Ces dépenses restent nécessaires et impactent le budget 2021 à la hausse.

Quelques actions phares au sein de ce service :

❖ **Classe math**

En partenariat avec l'Education Nationale qui nous a proposé d'être collectivité pilote en 2020, le Simaje va poursuivre les formations communes animateurs/enseignants concernant le plan Maths/Sciences qui a pour finalité d'améliorer l'approche de ces deux disciplines auprès des élèves de manière ludique.

❖ **Intervenante en anglais :**

A titre expérimental, le SIMAJE en accord avec l'Education Nationale, a décidé de recruter une intervenante en anglais pour ouvrir les enfants à la culture et à la langue anglaise à partir du mois de janvier et ce, jusqu'à la fin du mois de juin 2021. Cette personne, agréée par l'Education Nationale, interviendra sur une classe à raison de deux fois une demi-heure à l'école maternelle de Darrespouey et sur toutes les classes à raison d'une demi-heure sur l'école Honoré Auzon.

❖ Opération savoir nager :

Dans le cadre de l'accueil de loisirs du mercredi, un module sport est proposé aux enfants le matin. Cette année, les élus ont décidé de mener en parallèle l'opération "apprendre à nager" afin de permettre aux enfants de CM2 éprouvant des difficultés ou ne sachant pas nager, de pouvoir obtenir l'A.S.S.N (attestation scolaire savoir nager) et permettre ainsi de réduire les inégalités, de dispenser un savoir sécuritaire et écarter les risques de noyade. 8 enfants seront concernés et participeront aux séances de 45 minutes durant une période complète de vacances à vacances.

Le dispositif « j'apprends à nager » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel « aisance aquatique » lancé en avril 2019.

A noter :

Pour permettre de combler les augmentations non compressibles du budget (salaires, fluides équipements sécuritaires...), les sorties de proximité seront privilégiées permettant de diminuer le poste transport de 25 % pour les écoles et les accueils de loisirs. Ainsi une économie de plus de 15 000 euros est réalisée par rapport au BP 2020.

Le budget du service restauration est en hausse, du fait :

- De l'augmentation du nombre de repas servis sur le temps scolaire
- De la nouvelle intégration du bio en application de la loi Egalim, pour rappel :
 - La qualité dans l'assiette au 1er janvier 2022 avec 50% de produits de qualité (label, bio, local etc...) dont au moins 20% de BIO
 - Une information et un affichage sur les menus sur l'origine et la composition des produits à compter du 1er janvier 2020
 - Diversification des protéines et au moins une fois par semaine un menu végétarien
 - Interdiction bouteilles, barquettes, assiettes en plastiques (avant 2025)
 - Mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Obligation de remise à jour du plan de maîtrise sanitaire et d'un audit HACCP complet du service restauration en 2021. Pour se faire, le service doit faire appel à un cabinet extérieur pour un montant estimé de 6 000 euros.

Les charges du personnel sont estimées à 4 900 000 €

BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	REALISE 2020
4 964 670	4 571 438	4 933 880	4 629 756

Le maintien des effectifs scolaires sur les écoles du SIMAJE se poursuit sur l'année scolaire 2020/2021. Un ajustement de nos besoins en personnel et une réorganisation des plannings des agents sur les temps scolaires périscolaires et extrascolaires vont être menés. La variable d'ajustement s'effectue toujours sur les saisonniers d'été en extrascolaire.

Etudes surveillées :

Des études surveillées vont être mises en place sur toutes les écoles publiques élémentaires à compter du mois de janvier 2021 sur le temps périscolaire du soir de 16h30 à 17h15. Elles seront dispensées soit par des enseignants volontaires de l'école concernée, soit par 3 élèves enseignantes en dernière année, tous rémunérés par le SIMAJE. Le coût de ce service est estimé au maximum à 12 250 € par an.

En terme de cotisations sociales, les taux restent inchangés, sauf le taux accident du travail qui augmente de 0.20 %.

A noter :

- * L'augmentation du Smic qui passe de 10,15 € à 10,25 € (1 554,58 € bruts mensuels)
- * La mise en place de l'indemnité de précarité (10 % de la rémunération brute) pour les contrats à durée déterminée prenant effet au 01/01/2021.
- * Au 1er janvier 2021, s'applique la dernière étape du dispositif PPCR avec revalorisation des grilles indiciaires des agents.
- * Il conviendra, comme chaque année de tenir compte de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.
- * L'année 2021 fera l'objet de concertations pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.
- * La réorganisation du service finances mutualisé avec la ville de Lourdes ne devrait pas impacter la masse salariale.

Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

Titulaires : 108

Contractuels : 45

Emploi aidé PEC : 1

❖ **Les participations et subventions versées aux organismes : 1 269 390 €**

BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	REALISE 2020
1 254 440	1 253 567	1 270 382	1 244 625

Les Participations versées à l'Ogec de Lourdes

Les conventions avec l'OGEC de Lourdes et de St Pé de Bigorre ont été renégociées fin 2020 pour une période allant jusqu'en 2026.

Le versement à l'OGEC de Lourdes en 2021 (329 760 €) sera proche de celui de 2020, celui de l'école Ste Elisabeth de ST Pé (28 975 €) sera majoré du fait de l'augmentation des effectifs (effectifs très faibles en 2020).

Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :

- La crèche St Vincent de Paul pour 600 000 €
- La halte garderie la Souris Verte pour 210 000 €
- Le comité d'entraide pour 23 000 €
- Les projets éducatifs dans les écoles pour 31 800 €
- La contribution au Syndicat Mixte Agedi estimée à 2 500 €
- La subvention versée au Sivu du Pibeste pour 14 000 €

Il conviendra d'inscrire également une enveloppe pour le remboursement des contributions parentales, les créances éteintes et les admissions en non valeur sur ce chapitre.

❖ **Dépenses imprévues :**

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 120 000 € en dépenses imprévues pour pallier à des dépenses dont les montants et les dates d'exécution ne sont pas prévisibles à ce jour.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,1 M€ :

BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	REALISE 2020
8 295 701	8 352 362	8 156 749	8 160 875

Les contributions financières des communes constituent la principale recette du Simaje :

Suivant le pacte financier conclu dès 2018 entre les 23 communes du Syndicat, elles correspondent aux attributions de compensation versées aux communes par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées correspondant à la charge évaluée (7 256 085 €) des compétences transférées.

Afin de garantir cette neutralité budgétaire à toutes les communes suite à ces flux financiers, y compris à la commune de Loubajac qui subit une attribution de compensation négative depuis le premier transfert de 2005, la CA TLP va procéder à la révision libre des attributions de compensation de manière à ce que les montants nets qui sont versés aux communes (contraction des AC positives/négatives) correspondent aux montants qui seront appelés par le Simaje comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

Cette mesure, décidée collégalement par l'ensemble des communes du Simaje, dans un souci de solidarité envers la commune de Loubajac, portera donc les contributions financières à

7 227 872 € en 2021.

Communes	Montants en €
ADE	265 843
LES ANGLES	40 289
ARCIZAC EZ ANGLES	83 433
ARTIGUES	8 248
BARLEST	104 370
BARTRES	166 865
BOURREAC	37 751
ESCOUBES POUTS	35 530
JARRET	102 150
JULOS	120 866
LEZIGNAN	118 011
LOUBAJAC	129 114
LOURDES	4 733 457
PAREAC	19 669
PEYROUSE	98 977
POUEYFERRE	291 539
ST PE DE BIGORRE	397 178
SERE LANSO	24 744
ASPIN EN LAVEDAN	160 203
OMEX	78 991
SEGUS	88 191
OSSEN	73 916
VIGER	48 537
TOTAL	7 227 872

Une modification de l'article 8 des statuts du Simaje définissant les modalités des contributions des communes membres est nécessaire.

Il sera également précisé que si la participation financière demandée par le SIMAJE à ses communes membres dépasse le montant de 7 227 872 €, le solde sera réparti entre les communes membres au prorata de leur population DGF tel qu'elle est notifiée sur les fiches DGF.

Etant donné les délais incompressibles d'approbation des statuts par l'ensemble des conseils municipaux, les premiers appels des contributions 2021 se feront sur la base des montants appelés en 2020, une régularisation sera faite ensuite.

Les principales autres recettes de fonctionnement sont :

- ✓ les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs estimées cette année à 451 600 € ;
- ✓ la participation financière des communes hors Simaje pour la scolarisation de leurs élèves (base 550 euros par élève) qui va permettre de générer une recette prévisionnelle de 19 800 € (montée en puissance jusqu'en 2026 pour arriver à 800 euros par an par élève) ;
- ✓ les subventions provenant de la CAF et du CD 65 pour un total de 308 600€, les remboursements sur charges de personnel provenant de la Cpm et de notre assurance statutaire ;
- ✓ les autres recettes proviennent de tiers pour remboursement de frais supportés par le Simaje : remboursement affranchissement CA TLP...ainsi que les loyers perçus du Rectorat.

II - INVESTISSEMENTS

L'enveloppe globale des investissements concernant les travaux et équipements est estimée à environ 2,6 M€ TTC (dont restes à réaliser 2020 repris à hauteur de 263 978€), sur la base du programme d'investissement suivant :

Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires

Travaux :

Enveloppe estimée à 380 717 € TTC dont 85 717 € de reports 2020

- **Ecole primaire du Lapacca** : Changement centrale incendie, Travaux de mise en accessibilité des sanitaires aux étages, Changement du monte-charge
- **Ecole Honoré Auzon** : Réfection toiture bac acier bâtiments préfabriqués
- **Ecole de Loubajac** : Aménagement réfectoire dans les locaux de l'ancienne mairie, Travaux d'amélioration énergétique, Changement menuiseries étage, Mise en accessibilité
- **Ecole maternelle du Lapacca** : Fournitures et pose de volets roulants, Changement menuiseries couloir bâtiment ancien
- **Ecole maternelle de Lannedarré** : Réfection charpente préau
- **Ecole maternelle de Darrespouey** : Réfection et mise en accessibilité sanitaires, Réfection toit terrasse cantine, Réfection cour
- **Ecole Adé** : Réfection tableau électrique général
- Travaux de sécurisation par la mise en œuvre de clôtures.

Acquisition / Renouvellement de matériel informatique : enveloppe de 40 572 € dont 15 072 de reports 2020

Mobilier scolaire et équipements pour la restauration scolaire : enveloppe de 138 716 € dont 35 604 € de reports 2020

Nous prévoyons d'encaisser sur cette opération environ 38 200 € de subventions sur des travaux réalisés en 2020.

Centre Aéré de Lourdes

Aujourd'hui, cet accueil de loisirs est fermé car il ne répond plus aux normes en vigueur. Les accueils de loisirs s'effectuent donc sur les écoles du territoire, multipliant les équipes d'animation et de restauration et une fermeture anticipée pour nettoyage des locaux autour du 15 août durant l'été.

Le bureau d'études PROJEMA a été missionné pour estimer le coût de réhabilitation de cette structure identifiée comme un lieu de vacances hors des structures scolaires.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 88 507 € sur cette opération comprenant la rémunération du bureau d'études, des relevés topographiques et géotechniques ainsi que les indemnités de concours aux architectes non retenus.

Restauration

Pour rappel, Le Conseil Départemental a engagé des travaux de mises aux normes de la cuisine de Sarsan et ne souhaite plus louer ses cuisines au Simaje.

Afin de trouver rapidement une solution permettant de continuer d'assurer la confection des repas pour les 12 établissements scolaires et les accueils de loisirs de son territoire, le Simaje a recruté en 2020 un programmiste afin de faire une étude sur l'achat éventuel de la SOGERES. Le rendu de l'étude a mis en avant que l'acquisition ne serait pas économiquement rentable pour le Simaje.

Parmi les nouvelles solutions qui sont à l'étude aujourd'hui :

- l'intégration d'une cuisine calibrée aux besoins du Simaje dans le cadre de la réhabilitation du centre aéré de Lourdes.

Opérations non individualisées

Les projets du centre aéré de Lourdes et celui lié à la restauration scolaire étant en cours de réflexion à ce jour, au vu des incertitudes liées au rendu des études et au calendrier, il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 1 M€ pour ces opérations non évaluées actuellement.

Multi Accueils 60 places

Pour rappel, cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme depuis 2018 qu'il conviendra de modifier dès que les montants des marchés seront connus.

Il est proposé d'inscrire cette année les crédits nécessaires à l'année 2021 à hauteur de 816 585 € (études, maîtrise d'œuvre, premiers travaux).

Le coût total de l'opération estimé à ce jour est de 3,5 M€ TTC, opération subventionnée à hauteur de 1,468 M€ (Etat/Région/CD65/CAF/Leader).

Investissements relatifs au bâtiment administratif

Enveloppe estimée à 60 593 € TTC

Agencements/acquisitions/travaux

Réfection des chenaux, changement de logiciel de comptabilité dans le cadre de l'harmonisation des logiciels métiers suite à la mutualisation du service finances avec la ville de Lourdes, renouvellement des postes informatiques devenant obsolètes, mobilier destiné à prévenir les troubles musculo squelettiques et outillage pour les services techniques.

EQUILIBRES FINANCIERS 2021

Une fois apuré le déficit d'investissement 2020, l'excédent de fonctionnement qui pourra être reporté au BP 2021 est estimé à 2M€.

Celui-ci, cumulé au solde positif de la section de fonctionnement du budget 2021 qui pourrait être dégagé suivant les grandes masses estimées permettra d'abonder la section d'investissement d'environ 2,2 M€, d'une part, pour rembourser le capital de la dette, d'autre part, pour financer les investissements 2021.

Les subventions attendues, le Fctva sur les investissements 2019, les dotations aux amortissements constitueront les autres ressources nécessaires à l'équilibre du budget.

LA DETTE

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2021 est de 2 390 019 €

Encours de la dette par habitant au 01/01/2021 = 104,89 €

Sur la base de la population DGF 2018 : 22 784 hab

Structure de la dette :

A ce jour : 10 emprunts sont en cours de remboursement, tous classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

Annuités 2021 : 279 569 € - Dont intérêts = 48 106 €

- Dont capital = 231 463 €

Etat de la dette au 01/01/2021

DESTINATION DES PRETS	PRETEUR	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ AU 01/01/2021
Ecole Poueyferré	Crédit Agricole	320 000	185 575,83
Accueil Loisirs St Pé	CAF	35 000	17 500,00
Construction école St Pé	Caisse Epargne	1 200 000	660 000,00
Investissements 2018	Crédit Agricole	340 000	299 093,71
Investissemens 2018	Caisse Epargne	216 667	187 594,44
Investissements 2018	Banque Postale	346 000	299 480,63
Investissements 2018	Caisse Epargne	123 200	106 668,93
Bâtiment administratif	Crédit Agricole	550 000	129 658,05
Ecole Ossen	Crédit Agricole	150 000	125 644,00
Investissements 2020	Crédit Agricole	380 000	378 803,59
Total		3 660 867	2 390 019,18

Evolution de la dette de 2021 à 2036

Années	Capital restant dû au 01/01	Capital	Intérêts	Commentaires
2021	2 390 019,18	231 463,19	48 106,05	extinction du prêt du Bâtiment administratif
2022	2 158 555,99	226 205,34	44 438,04	
2023	1 932 350,65	228 129,17	39 746,21	
2024	1 704 221,48	230 093,50	35 013,89	
2025	1 474 127,98	199 684,73	30 240,14	
2026	1 274 443,25	198 232,95	25 423,92	
2027	1 076 210,30	200 324,64	20 564,23	
2028	875 885,66	202 461,00	15 659,87	Extinction du prêt de l'école de St Pé
2029	673 424,66	144 643,02	11 228,85	
2030	528 781,64	126 871,92	8 826,95	Extinction du prêt de l'école de Poueyferré
2031	401 909,72	122 489,01	6 550,04	
2032	279 420,71	111 002,37	4 223,91	
2033	168 418,34	99 709,39	1 847,28	
2034	68 708,95	36 356,51	843,21	
2035	32 352,44	22 954,69	417,45	
2036	9 397,75	9 397,75	146,70	

